



Toujours en rapport avec la vente de ma voiture

Par Visiteur

"j'ai eu un appel de l'expert cette apres midi, pour me dire qu'il y aurai expertise contradictoire dans les semaines a venirs. Vous devriez donc recevoir dans la semaine prochaine une lettre en recommandée.
Pour lui pas de doutes : il y a vice caché et annulation de la vente.
Ont devrait donc se revoir très bientôt
Cordialement"

CECI EST UN COPIE/COLLE DE CE QUE L ACHETEUR VIENT DE M ENVOYER PAR MAIL!SACHANT QUE C EST L EXPERT DE SON ASSURANCE JURIDIQUE

Par Visiteur

Cher monsieur,

CECI EST UN COPIE/COLLE DE CE QUE L ACHETEUR VIENT DE M ENVOYER PAR MAIL!SACHANT QUE C EST L EXPERT DE SON ASSURANCE JURIDIQUE

Contactez votre assurance et faites venir votre propre expert lors du rendez-vous fixé par l'expert adverse. Si l'expert a fixé une date pour une expertise contradictoire, c'est qu'à priori, l'expert n'a pas encore vu la voiture. Donc inutile, de donner foi aux propos proférés par votre acquéreur.

Très cordialement.

Par Visiteur

Vous m'aviez dit que seul un expert du tribunal pouvais ordonner réellement quelque chose;non un expert privé même provenant d'une assurance juridique.
Donc même si je reçoit un courrier dois-je déjà aller le chercher et aussi suis je tenu de répondre??
En plus l'acheteur me dis que l'expert a dit qu'il s'agissait d'un vice caché alors que le bruit est audible même à l'arrêt et au démarrage?!De plus le véhicule roule parfaitement à pleine puissance d'un point A à un Point B;dois-je tout de même contacter un avocat en vue d'une procédure avec ces gens qui font perdre du temps à tout le monde??!!
Merci d'avance.

Par Visiteur

REPONSE DE L ACHETEUR:

J'ai eu mon avocat a l'instant , si tribunal il faut , ont n'ira. Cela ne me pose aucun probleme, je n'aime pas me faire avoir et je suis pret a avancer tout les frais meme si cela dure 1 an ou 2 , je suis sur d'avoir un retour sur investissement
Bon week end

Par Visiteur

Cher monsieur,

Vous m'aviez dit que seul un expert du tribunal pouvais ordonner réellement quelque chose;non un expert privé même

provenant d'une assurance juridique.

Donc même si je reçois un courrier dois-je déjà aller le chercher et aussi suis je tenu de répondre??

Oui, je confirme mes propos: Non, vous n'êtes pas tenu d'aller chercher le papier, vous n'êtes pas non plus tenu d'y répondre. Mais je n'en vois pas l'intérêt.

Si l'expertise vous est favorable, alors le problème sera réglé. Si l'expertise vous est défavorable, ce qui serait tout de même étonnant au regard des faits que vous m'avez relaté, alors, autant s'arranger à l'amiable puisqu'en justice, vous pourriez être amené, si vous perdiez, à devoir régler tous ces frais (expert+ avocat éventuel) à votre adversaire..

En plus l'acheteur me dit que l'expert a dit qu'il s'agissait d'un vice caché alors que le bruit est audible même à l'arrêt et au démarrage?

Attendez d'être à l'expertise et puis, soi-disant en passant, un expert n'est pas un juriste. Il est mal placé pour répondre juridiquement à la question de votre responsabilité.

dois-je tout de même contacter un avocat en vue d'une procédure avec ces gens qui font perdre du temps à tout le monde??!!

Non, pas pour le moment mais prévenez votre assurance si vous décidez de vous rendre à l'expertise.

Très cordialement.

Par Visiteur

L'acheteur ne veut pas d'accord amiable. D'entrée les menaces avec avocats et experts; le problème est que la voiture est partie à plus de 600kms de chez moi et qu'il est facile de dire pour l'acheteur qu'il n'a rien entendu....

Par Visiteur

Cher monsieur,

le problème est que la voiture est partie à plus de 600kms de chez moi et qu'il est facile de dire pour l'acheteur qu'il n'a rien entendu....

Je suis d'accord, sauf que la justice ne se contentera pas de sa seule allégation et heureusement..

Très cordialement.

Par Visiteur

En fait si son expert mandaté à titre privé par son assurance juridique me donne tort (car il sera orienté forcément) je fais faire une contre expertise???

J'ai peur que cela dure surtout que mon véhicule roule parfaitement bien et que l'acheteur a entendu le bruit au moment de l'achat....ça m'énerve car en fait je ne peux pas jouir de la somme pour racheter une voiture et j'en ai besoin!!!

Par Visiteur

Cher monsieur,

En fait si son expert mandaté à titre privé par son assurance juridique me donne tort (car il sera orienté forcément) je fais faire une contre expertise???

Vous pouvez, comme vous pouvez aussi ne rien faire et attendre que le juge soit saisi afin de demander une expertise judiciaire.. Vous pouvez aussi demander à ce qu'un expert de votre assurance à vous vienne à cette expertise contradictoire.

Comme je vous l'ai dit supra, cette dernière solution est la meilleure solution.

Très cordialement.